

LE COLLECTIF « SOS RETRAITES » APPELLE LES LIBÉRAUX À FERMER TOUS LES CABINETS LE 3 FÉVRIER

PAR LOAN TRANTHIMY- PUBLIÉ LE 11/10/2019

Le bras de fer est engagé. Après une première manifestation le 16 septembre qui a réuni quelque 20 000 manifestants à Paris, les organisations* membres du collectif « SOS retraites » appellent les médecins, infirmières, kinés, orthophonistes, pilotes de ligne, avocats, hôtesses et stewards... à battre de nouveau le pavé à l'occasion d'une grève de grande ampleur le lundi 3 février prochain.

Les opposants au système universel (et surtout à la disparition des caisses professionnelles) veulent à nouveau mobiliser les professions libérales pour défendre la spécificité de leurs régimes autonomes. « C'est historique et c'est grave. La dernière fois que nos professions ont déclenché une grève en même temps, c'était en 1968 », souligne Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux (CNB), à l'origine du collectif.

Dogmatisme

Pourquoi une date d'arrêt d'activité aussi éloignée ? « Nous devons nous organiser. On n'arrête pas un bloc opératoire, une consultation, une tournée des infirmiers libéraux en une semaine », explique l'avocate. Par ailleurs, « nous ne sommes pas irresponsables, nous voulons laisser le temps au gouvernement pour reprendre son dossier et abandonner son dogmatisme ».

Depuis leur journée d'action, les professions ont certes pu rencontrer leur ministère de tutelle et le haut-commissaire à la retraite, Jean-Paul Delevoye. Mais ils n'ont constaté « aucune avancée ». « On a demandé à avoir des projections chiffrées. Mais à chaque rencontre, on se contente de nous informer, ce n'est pas une concertation », lance le Dr Corinne Le Sauder, vice-présidente de la FMF. Une réunion a été programmée le 16 octobre pour les professions libérales de santé et le 28 octobre pour les avocats.

Malgré la promesse de Jean-Paul Delevoye de présenter des simulations à chaque profession, le collectif estime que le gouvernement reste évasif.

Le levier de la CSG

Que vont devenir les réserves des caisses autonomes comme la CARMF ? Quel sort pour l'ASV ? La pénibilité sera-t-elle prise en compte ? Quelles compensations pour les libéraux pénalisés ? Autant de questions sans réponses précises.

« On nous a indiqué que ce serait sur la CSG que la compensation éventuelle se ferait. Mais la CSG peut être détricotée par Bercy. Aujourd'hui, tout reste flou », insiste Christiane Féral-Schuhl. Selon Vincent Jallu, vice-président de l'Association du collectif kinés (ACK), une autre piste de compensation aurait été évoquée par le Haut-commissaire : le levier de l'ASV. « Mais Nicolas Revel (DG de la CNAM) a

annoncé aux infirmiers qu'il n'y aura pas de hausse de l'ASV », ajoute-t-il aussitôt... Difficile de s'y retrouver.

Devant les messages « confus » des tutelles, le collectif veut montrer sa détermination. « Il y a une méprise volontaire pour nous comparer à des régimes "spéciaux" alors que nous ne le sommes pas, s'agace le Dr Jérôme Marty, président d'UFML-Syndicat. Le 3 février est un coup de semonce, il y aura d'autres coups plus ciblés s'il n'y a pas de dialogue acceptable. »

** Médecins (FMF, Le BLOC et UFML-Syndicat), avocats (Conseil national des barreaux), Masseurs kinésithérapeutes (ACK, Alizé), Infirmiers (Convergence Infirmière, Union nationale des infirmiers diplômés d'État libéraux), Orthophonistes (ORA, FOF), psychomotriciens (SNUP), pilotes de ligne (SNPL), navigants de l'aviation civile (UNAC), hôtesses et stewards (SNPNC-FO), métiers de l'aérien français (UNSA-PNC).*

LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN PAR LOAN TRANTHIMY - PUBLIÉ LE 11/10/2019